Image not found or type unknown

Mon compagnon accusé de vol à son ancien travail

Par **lola84000**, le **03/05/2011** à **16:13**

Bonjour tous le monde,

Aujourd'hui je suis en recherche de réponse étant inquiète sur les conséquences des actes de mon conjoint avec qui je suis depuis bientôt 8 ans.
Pour faire une bref explication mon conjoint de 25 ans travaillait dans une entreprise de transport depuis bientôt 2 ans, il y a un mois il est parti en garde à vue pendant près de 36 heures pour des faits que ses employeurs lui reproche, vol de marchandise, il a avoué avoir volé 3 cartons de produit Nocibé ainsi que que deux cartons de produits eden park, il est passé en comparution immédiate et a eu une amende de 1500 euros mensualisée jusqu'au mois de août et à l'interdiction de sortir du territoire français, cependant l'affaire n'est pas finie, plusieurs personnes sont suspecte et plusieurs cambriolages reste à être élucidé, bien que mon compagnon n'y ai rien avoir, les inspecteurs veulent le mêler à tous ca, mais sont en manque de preuve... Le procès est donc en attente, car l'enquête n'est pas finie...
Aujourd'hui je suis très inquiète, j'ai appris il y a une semaine que je suis enceinte... pour un premier délit pensez vous qu'il risque beaucoup ?? argent , sursis ?

Il a été mis à pied une quinzaine de jours puis licencié pour faute lourde, sans indemnité de licenciement ni congé payé.

Il a retrouvé du travail en intérim depuis 3 semaines/1 mois, le jours de la comparution immédiate il a eu un avocat commis d'office, nous ne savons même pas ou se retourner pour trouver un avocat et à quel coût.... avez vous des conseils pour cela ?

Je sais qu'il a tous les tords et que vous ne devaient pas en penser du bien mais il est jeune et conscient qu'il a fait une grosse bêtise qu'il ne recommencera plus jamais.

Merci à tous de m'avoir lu!

Par **P.M.**, le **03/05/2011** à **16:32**

Bonjour,
Mais apparemment il a été condamné pour les faits qui sont avérés et s'il n'est pas mis en examen pour les autres pour l'instant il ne risque rien...
Si vous contactez un avocat, il faudrait lui demander dès le début ce qu'il faut envisager

comme honoraires mais s'il estime avoir été bien défendu en comparution immédiate, il pourrait essayer de reprendre le même avocat...

Par **lola84000**, le **03/05/2011** à **16:41**

Merci pour votre réponse.

Appariement ses employeurs suite à sa garde à vue ont portaient plainte, ils lui reproche une multitudes de faits dont il n'as pas tous avoué, de ce fait l'enquête n'est pas finie...

Je ne sais pas si j'ai employé les bons mots tant à la comparution immédiate, au jours d'aujourd'hui il dois pointer tous les 15 jours et payer 300 euros par mois jusqu'au mois de aout.

Concernant l'avocate qui l'a défendu, elle lui a parlé d'un tarif à 230 euros HT de l'heure, une somme que nous ne pouvons pas prendre en charge sachant qu'il n'y aura pas besoin que d'une seule heure.

Je me sent perdu dans le monde de la justice, je n'y connait vraiment rien :(

Comment prétendre à l'aide juridictionnelle ?

Par **P.M.**, le **03/05/2011** à **16:47**

Si en fait, il n'y a pas eu de Jugement et que c'est dans le cadre du contrôle judiciaire effectivement, c'est différent...
Pour l'aide juridictionnelle, je vous propose ce dossier

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés